



LES ANNALES DU MONT St-MICHEL

116^e Année – N° 2



Avril-Mai-juin 1990

BULLETIN DU PÈLERINAGE
ET DE L'ARCHICONFRÉRIE



LA DIGUE : terminée en 1879, déjà contestée en 1909



CHERS AMIS LECTEURS DES ANNALES

Nous venons d'apprendre par la Presse parlée et écrite que "la digue d'accès au Mont-Saint-Michel va être détruite ainsi que les parkings qui étouffaient en partie la face sud du Mont et l'architecture des remparts. Elle sera remplacée par une fine passerelle routière qui desservira un autoport insubmersible pouvant accueillir 5000 voitures, à 200 mètres à l'Ouest du Mont".

Ces informations sont peut-être un peu succinctes.

En tous cas, elles nous ont donné l'occasion de feuilleter la collection des Annales depuis 1874, année de leur fondation, jusqu'en 1923.

L'Abbé Jean BÉASSE, passionné d'histoire et amoureux du Mont a bien voulu transcrire et rapprocher pour les lecteurs d'aujourd'hui, les diverses opinions qui ont pu être exposées dans les Annales au cours de ces 50 années.

Monsieur Eric VANNIER, maire de la commune et qui bien évidemment s'intéresse de très près aux moyens d'accès au Mont, lui-aussi, a accepté de nous relater ce que l'on peut dire avec exactitude du projet en cours d'élaboration.

Je remercie les deux auteurs de leur aimable collaboration. J'ai la certitude que les lecteurs apprécieront cette publication concernant un sujet qui depuis des décennies n'a cessé de passionner nombres d'hommes politiques, de techniciens, d'usagers et d'associations, tous partisans de maintenir "Saint Michel au Pêril de la Mer".

Paul RENARD
Directeur des Annales

COMMUNAUTÉ ABBAYE
B.P. 3 - Tél. 16 (33) 60.14.47
50116 LE MONT SAINT-MICHEL

A L'ENTRÉE DES VACANCES LA PAROLE DE NOTRE ÉVÊQUE

Mgr FIHEY, Evêque de Coutances et Avranches, le diocèse du Mont-Saint-Michel, invite les responsables des lieux de pèlerinage ou de tourisme à être très attentifs à l'accueil.

Voilà pourquoi nous pensons utile de publier dans les "Annales" ses recommandations, car le Mont-Saint-Michel est l'un des lieux les plus fréquentés de France, et l'église paroissiale est le siège mondialement connu du pèlerinage de l'Archange.

Les vacances approchent, les touristes sont déjà là. Nous sommes concernés. Le diocèse compte de nombreuses stations balnéaires mais aussi des villes-étapes et des gîtes ruraux. Des milliers d'hommes et de femmes, de familles, de jeunes, vont vivre chez nous quelques jours ou quelques semaines. Que faire ? Comment nous y préparer ? Tournez les pages de *L'Église dans la Manche*, vous y trouverez des perspectives.

Notre ambition, et aussi notre mission, est de permettre aux personnes en vacances de bien vivre un **temps de liberté et de reprise et**, si possible, de **se ressourcer dans leur vie chrétienne**. Nous voudrions qu'ils repartent plus détendus, plus sereins, plus conscients des enjeux importants de leur vie, des appels de Dieu sur eux, plus forts pour choisir en toute liberté chrétienne, plus riches de découvertes et d'amitié. Offrons-leur des célébrations priantes, des homélies enrichissantes, peut-être des rencontres de réflexion ; ouvrons-leur nos portes et donnons-leur notre amitié ; proposons-leur des revues toniques. Surtout ne les traitons pas comme des horsains dont on profite et que l'on tient à l'écart. Un sourire ou un mot sont souvent de bons messagers.

Notre pastorale de vacances est sans cesse appelée à se renouveler. Aujourd'hui, la dimension européenne prend de l'essor. Il nous faudrait connaître toutes les langues mais aussi parler à des personnes qui n'ont pas nos traditions culturelles, qui ne connaissent pas forcément la foi catholique. Des travailleurs venus de loin arrivent pour la durée des vacances, ou des jeunes qui ont cherché un travail pour deux mois. Comment faire entendre à tous une parole d'Évangile ?

Je crois beaucoup à la chance que nous donnent nos belles églises, nos lieux de pèlerinage et nos fêtes traditionnelles. Les touristes y sont présents. A nous de trouver comment leur dire quelque chose d'un **Dieu d'Amour, du Christ Vivant, de leur vocation d'hommes**. Affichages, musiques diffusées, feuillets-guides, revues proposées, visites commentées, qualité d'une liturgie et même propreté des églises parlent à ceux qui passent. La pastorale des vacances et du tourisme, c'est une **porte ouverte qui peut mener vers le Seigneur**.

± Jacques FIHEY.

Pèlerinage des Compagnons de Saint Michel au Mont-Saint-Michel le 8 mai 1990

Homélie du T.R.P. Dom Antoine Forgeot, Abbé de Notre-Dame de Fontgombault

Chers Compagnons de Saint Michel
et vous tous qui vous êtes joints à leur pèlerinage,

C'est avec joie que nous nous trouvons ici en cette église Saint-Pierre dont je remercie le Pasteur pour son accueil si fraternel et charitable.

Depuis dimanche vous êtes sur la route, une route de prière, de pénitence et de réflexion. Et ce matin, votre pèlerinage s'achève par la célébration du Saint-Sacrifice de la messe en l'honneur de saint Michel, à l'intercession de qui nous confions toutes vos intentions, principalement pour le salut de la France, notre Patrie.

Le grand Archange vénéré ici, en ce haut-lieu de chrétienté, est le chef de l'armée du Ciel, *Princeps militiæ cœlestis* ; il mène les combats de Dieu, ces combats dans lesquels nous sommes impliqués nous aussi, et dans lesquels il nous est un précieux secours. Le texte de l'Apocalypse que nous venons d'entendre, parlait d'un combat dans le ciel, entre Michel et le Dragon, celui qu'on appelle Diable et Satan, celui qui égare le monde entier. Bien que le dragon soit déjà vaincu, il ne cesse pas de combattre et de nuire aux enfants de Dieu ; dans le même chapitre XII^e de l'Apocalypse, saint Jean le vit, jetant à terre le tiers des étoiles du ciel (v. 4). Ce combat se poursuit ici-bas chaque jour, comme nous en avertit saint Paul : *Ce n'est pas contre des adversaires de chair et de sang que nous avons à lutter, mais contre les Principautés, contre les Puissances, contre les Régisseurs de ce monde de ténèbres, contre les Esprits du mal qui habitent les espaces célestes* (Eph. VI,12). Et Notre Seigneur nous parle du Démon comme étant le *Prince de ce monde* (cf. Jn. XII,13).

Nous le savons bien, le monde au sens où l'entend saint Jean, le monde en tant qu'il n'est pas fidèle à son Créateur et à sa grâce, ce monde-là est comme livré au mal sous toutes ses formes ; en effet, le Démon s'efforce, avec une haine et une énergie implacables, de le corrompre et de le réduire en esclavage. Par moment il semble même y parvenir et l'on serait tenté d'abandonner la lutte. C'est pourtant ce qu'il ne faut jamais faire car nous avons à portée de la main tous les moyens de remporter la victoire.

Saint Michel et ses anges sont là pour nous soutenir et pour nous redire : *Qui est comme Dieu ?* Quelles que soient les difficultés que nous rencontrons au plan personnel, au plan familial, dans notre travail, ou même dans la vie de la cité, souvenons-nous toujours que Dieu est Dieu, qu'il est notre Créateur et notre Souverain Seigneur, que nous devons lui rendre l'hommage de notre adoration et de notre amour, que nous devons obéir à ses lois qui n'ont rien d'arbitraire mais qui sont tout ordonnées à notre vrai bien.

Le cœur de l'homme a besoin de spirituel, de ce que l'on appelle "la transcendance" ; en un mot, il a soif de Dieu à l'image de qui il a été créé. *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de justice* (c'est-à-dire de sainteté), *car ils seront*

rassasiés (Mt. V, 6). De façon plus ou moins claire et explicite, tout homme cherche Dieu ; et Dieu ne se dérobe jamais à celui qui le cherche avec droiture et sincérité ; il se donne à lui avec magnificence. N'est-ce pas ce dont nous avons été les témoins ces jours-ci, à l'occasion de la visite que notre Saint-Père le Pape Jean-Paul II vient de rendre à la Tchécoslovaquie ? honneur aux innombrables chrétiens qui, dans ce pays et dans les autres pays de l'Est-européen, sont demeurés fidèles dans la nuit, dans les souffrances et jusque dans la mort ! Les voici qui s'éveillent à la liberté. Ils nous donnent de grands et beaux exemples : exemples de force et de douceur, de paix et d'humilité, de pardon et de générosité. Leurs églises sortent des catacombes, à la fois faibles et pauvres aux yeux des hommes, mais combien fortes et riches aux yeux de Dieu. Elles sont un grand motif d'espérance pour la nouvelle évangélisation à laquelle le Pape nous demande à tous de travailler à l'approche du III^e millénaire. A nous qui sommes nantis de tous les biens, à nous qui en usons et abusons si facilement, à nous qui cédon souvent aux surnoises tentations du matérialisme pratique, ces chrétiens rappellent l'absolu de Dieu, la valeur de la prière et du renoncement ; elles nous redisent : *Quis ut Deus ? - qui est comme Dieu ?* - Elles nous encouragent à les imiter et à *revêtir l'armure de Dieu pour pouvoir résister aux manœuvres du Diable*, comme le dit saint Paul qui décrit ainsi cette armure : *Tenez-vous debout, avec la Vérité pour ceinture, la Justice pour cuirasse et pour chaussures le Zèle à propager l'Évangile de la Paix ; ayez toujours en main le bouclier de la Foi, grâce auquel vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du Mauvais ; enfin recevez le casque du Salut et le glaive de l'Esprit, c'est-à-dire la Parole de Dieu* (Eph. VI, 11, 14-17).

Quels que soient les combats que nous pouvons avoir à mener, avec une telle armure nous sommes sûrs d'en sortir victorieux, par la grâce de Dieu et pour sa gloire.

Au cours de cette messe, demandons à saint Michel de nous rendre plus forts dans l'exercice de la Foi, de l'Espérance, de la Charité et de toutes les autres vertus. Demandons-lui la conversion de notre Patrie qui s'achemine vers le XV^e centenaire de son Baptême. Puisse-t-elle reprendre conscience du sérieux de son appartenance au Christ, et trouver la force d'une fidélité renouvelée afin d'être digne de son beau titre de Fille aînée de l'Église.

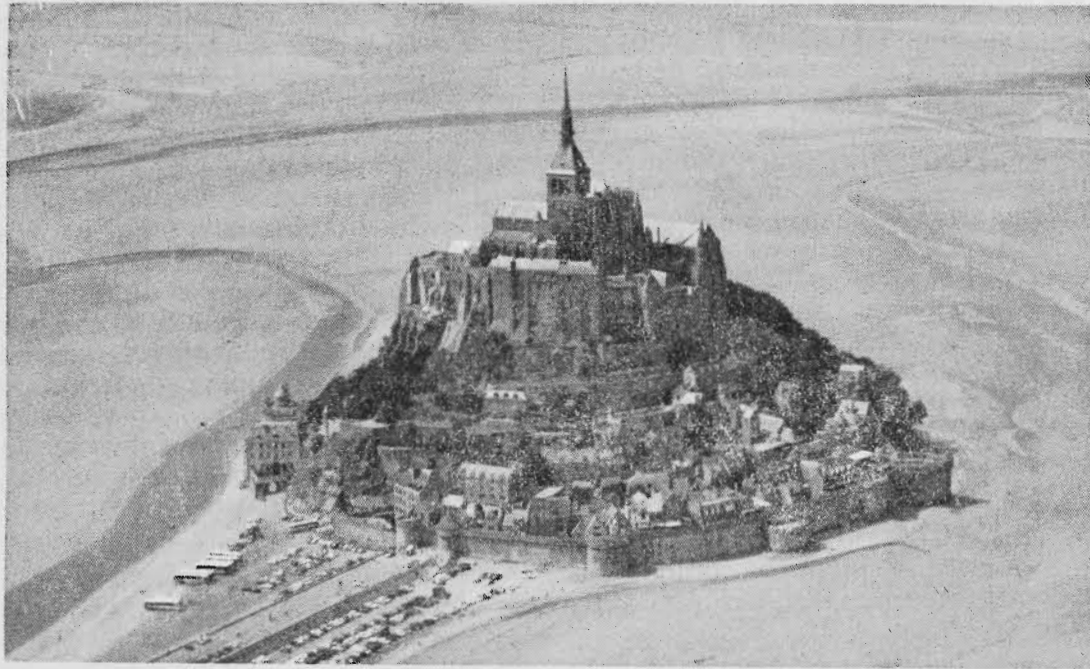
Enfin, confions toutes ces intentions à la Très Sainte Vierge Marie qui est la Reine des Anges, en lui adressant cette belle prière :

*Auguste Reine des Cieux et maîtresse des Anges,
Vous qui avez reçu de Dieu le pouvoir et la mission d'écraser la tête de Satan,
Nous vous le demandons humblement,
Envoyez les légions célestes pour que, sous vos ordres,
Elles poursuivent les démons, les combattent partout, répriment leur audace
et les refoulent dans l'abîme.*

*O bonne et tendre mère, vous serez toujours
notre amour et notre espérance.
O divine mère, envoyez les saints Anges pour nous défendre et repousser loin
de nous le cruel ennemi.
Saints Anges et Archanges, défendez-nous, gardez-nous.
Amen.*

LA QUESTION de la DIGUE dans les "ANNALES"

- par Jean Béasse -



Depuis 1874, année de leur fondation jusqu'en 1923, il est question de cette fameuse digue à peu près tous les ans ; d'abord pour applaudir à sa réalisation, ensuite, trente ans après, pour demander sa destruction.

Nous n'avons pas la prétention d'apporter du nouveau à cette question, encore moins d'écrire une histoire de la digue, et surtout pas d'entrer dans une polémique ; simplement de transcrire et de rapprocher les diverses opinions qui ont été exposées dans nos "Annales" pendant un demi-siècle.

Dès la 3^e livraison des "Annales", en date du mois d'**août 1874**, nous lisons ceci :

"Un décret (du 25 juin 1874) vient d'autoriser la construction d'une digue insubmersible destinée à relier le Mont-Saint-Michel à la terre ferme.

Ce travail, sans ôter au monument son aspect féerique qui frappe d'étonnement tous ceux qui le visitent, permettra au chemin de fer de Vitré d'atteindre le Mont et de porter jusqu'à ses pieds les nombreux touristes et pèlerins".

En attendant, c'est un service de voitures à cheval qui assure la liaison avec le continent. Les "Annales" annoncent que le "R.P. Supérieur du Mont-Saint-Michel donne avis qu'il a signé avec MM. Levallois et Lemoine, voituriers à Pontorson, un traité par lequel ces derniers s'engagent à transporter, tous les jours, de Pontorson au Mont-Saint-Michel 200 personnes, moyennant 1 F. par personne".

En juin 1878, si l'on vient par le chemin de fer de Vitré, il faut le quitter à Moidrey (la station s'appelle alors pompeusement Moidrey - Mont-St-Michel) et continuer par un service d'omnibus (à cheval, bien sûr).

Un autre service de voitures prend aussi les voyageurs à la gare de Dol.

Les "Annales" indiquent en outre deux autres itinéraires, toujours en voiture à cheval :

— la route d'Avranches, soit par Pontorson, soit par Courtils. "Celle-ci offre des points de vue ravissants ; toutefois, elle est sablonneuse et moins bonne" ;

— "le chemin qui va de Genêts au Mont-Saint-Michel, à travers les grèves, qui n'amène guère au Mont-Saint-Michel que les voitures particulières, venant de Granville et les pèlerins ou touristes de la côte de Normandie".

En juin 1879, le rédacteur des Annales est assuré d'un prompt aboutissement de la digue. Il écrit : "En ces jours où notre Sainte Montagne semble plus que jamais le refuge de la France chrétienne, tout concourt à en rendre les abords plus faciles et l'aspect plus grandiose... Une digue insubmersible va s'achever très prochainement et relier à la terre ferme notre antique rocher : encore quelques mois, et l'on pourra tous les jours aborder à pied sec dans notre île devenue péninsule, même aux heures où la mer la cernera partout".

En août 1879, il écrit une page que nous pourrions qualifier aujourd'hui de publicitaire. La voici :

"Chacun de nos associés devrait se faire un devoir d'envoyer *chaque année* au moins *un pèlerin* au Mont-Saint-Michel... Les périls souvent *imaginaires*, les obstacles souvent *exagérés* qui le faisait croire inaccessible, sont à présent complètement disparus... *La digue vient maintenant au pied même des remparts, et les piétons peuvent arriver ici à toute heure, même en haute marée.* Si l'on est en voiture, on peut, sans attendre le reflux, descendre à la rive, et c'est un *plaisir* et une promenade que de parcourir à pied cette jetée de deux kilomètres...".

Nous prions donc nos associés et surtout nos zéloteurs et zélatrices de communiquer ces renseignements à ceux de leurs amis qui ont le goût et le besoin des voyages".

Prévue pour quatre années, l'exécution de la digue fut donc réalisée en à peine deux. Toutefois, au lieu de faire aboutir cette digue tangentiellement au pied du rocher, comme il était stipulé dans les clauses de la concession, elle en fit butter l'arrivée contre le rempart, entre la tour tour du Roi et celle de l'Arcade.

Le chemin de fer n'y roule pas encore. Le bulletin de **Juin 1880** indique toujours Pontorson ou Moidrey comme les gares les plus proches, auxquelles il faut descendre pour continuer, soit à pied, soit dans des voitures "omnibus". Il en est de même en **Juin 1882**. Mais le R.P. Supérieur se réjouit de voir l'accès au Mont-Saint-Michel grandement facilité.

Quatre ans après l'article dithyrambique cité plus haut, le numéro d'**août 1883** des "Annales", dans sa "Chronique du pèlerinage", entretient ses lecteurs de la digue, mais en des termes surprenants :

"La grave question qui s'agitait depuis longtemps au sujet de la digue qui relie le Mont-Saint-Michel à la terre ferme est terminée. Voici la solution annoncée officiellement à la date du 19 juin dernier :

"La commission chargée d'examiner la question du Mont-Saint-Michel s'est réunie ce matin au Ministère de l'Instruction Publique. Elle a adopté, par six voix contre trois, la proposition de M. Morel consistant à faire aboutir la digue, qui a aujourd'hui son point d'attache entre la Tour-du-Roi et la Tour-de-l'Arcade, aux rochers qui se trouvent à gauche de la digue, à proximité de l'entrée du Mont-St-Michel".

En Avril 1909, le Mont-Saint-Michel est desservi directement par la Compagnie des Chemins de Fer Normands, qui a instauré une ligne Pontorson - Le Mont-St-Michel : la gare s'appelle Mont-Saint-Michel-Digue.

Mais les voitures à cheval continueront longtemps à venir de Genêts. Plus tard, les automobiles feront leur apparition : le chroniqueur en signale *plus de quatre-vingts* en mai 1912.

Mais nous n'en sommes pas là. Continuons donc de feuilleter les "Annales", et nous nous rendrons compte que peu à peu, à l'égard de la digue, les opinions semblent évoluer. Le rédacteur n'est d'ailleurs plus le même. Ce n'est plus le R.P. Supérieur du Mont-St-Michel, car les religieux de saint Edmée ont dû partir, remplacés par des chapelains, puis, plus tard, par un curé.

En Septembre 1909, dans un article signé "**Gingatz**" et intitulé "Propos Montois", nous lisons ceci :

"Le Mont-Saint-Michel est tout à fait à l'ordre du jour. Tout le monde s'en occupe ; aussi en dirons-nous peu de chose, seulement assez pour consigner ce qui se passe et se dit autour de nous.

"D'abord, on mène à grand train la campagne *contre la digue et les polders*. La question paraît d'ailleurs devoir entrer prochainement dans une phase nouvelle.

"La Commission ministérielle instituée il y a quelques mois pour étudier les moyens de sauvegarder la beauté du Mont et le mettre à l'abri de toute entreprise industrielle pouvant porter atteinte à son aspect, a remis ses conclusions aux quatre ministères intéressés.

"Elle se propose de rejeter toutes les demandes en concession tendant au colmatage des grèves et d'établir autour du Mont un secteur complet d'isolement...

"En ce qui concerne la digue insubmersible, il est désirable qu'on examine concurremment le projet qui consiste à la conserver, mais en y substituant une passerelle de deux cents mètres à partir du Mont-Saint-Michel, et le projet qui consiste à remplacer l'ouvrage actuel par un pont de 1500 mètres de longueur, une estacade à larges claires-voies.

"D'autre part, une modification apportée au tracé de la digue de Roche-Torin permettrait le retour des cours d'eau sur les grèves et le balayage de la baie.

"*Nous applaudissons à ces résolutions et souhaitons à leurs auteurs de les réaliser pratiquement...*"

Dans la même livraison des "Annales", **Gingatz**, qui ne manque pas d'humour, se "plait enfin à consigner qu'il est question de créer un aéroport sur les grèves du Mont-Saint-Michel : "Les avions ! Ne serait-ce pas un argument à faire valoir pour la suppression de la digue ?

Blériot vient de traverser la Manche en monoplane ; ce serait donc un jeu de franchir les 1800 mètres de grèves à la façon des oiseaux ! et la digue, devenue inutile — tout est là — ne serait plus qu'un mauvais rêve !".

Les "Propos Montois" reprennent en **janvier 1910**, et **Gingatz** précise les données du problème :

La question du Mont-Saint-Michel :

"Sous ce titre, les journaux du 9 décembre 1909, nous ont appris une importante nouvelle. A notre tour, enregistrons-la, puisque aussi bien elle mérite d'intéresser nos lecteurs.

"A l'Assemblée du Touring-Club de France qu'il présidait, le ministre des Travaux Publics, M. Millerand, a fait une déclaration officielle relative à la question du Mont-Saint-Michel. Il a dit que le service des Ponts et Chaussées préparait en ce moment un projet de travaux ayant pour but de rendre au Mont son insularité complète, que ce projet serait terminé avant la fin de l'année 1909 et qu'il serait mis à exécution immédiatement, sans aucun délai.

"Les milliers d'adhérents au Touring-Club ont fait à M. Millerand une ovation, lui prouvant combien sa déclaration, nette et vigoureuse, sur le sauvetage du Mont-Saint-Michel répondait avec précision à leurs sentiments, à leurs vœux et à leurs espérances, lui donnant ainsi un avant-goût infiniment savoureux de l'approbation chaleureuse, unanime, qu'elle recevra du pays tout entier".

"**Gingatz**" continue, de son propre cru :

"L'insularité du Mont-Saint-Michel préoccupe, en effet, à bon droit, non seulement les membres du Touring-Club (il écrit : les Técéfistes) mais tous ceux qui ont à cœur de rendre au Mont tout son aspect pittoresque, en partie déjà perdu, et menacé pour le restant par l'invasion des sables.

"Couper la digue insubmersible, ou tout ou moins la rendre pénétrable aux flots de la mer, telle s'est imposée la solution du redoutable problème. Dans quelle mesure appliquera-t-on le remède et de quelle façon, le projet dont a parlé M. le Ministre nous le fera voir prochainement, puisque "sans aucun délai" il sera mis à exécution.

"Au risque de paraître pessimiste, nous dirons cependant que ce travail n'est que le premier pas, la première escarmouche contre les sables en marche. D'autres travaux s'imposeront vraisemblablement, et peut-être plus tôt qu'on ne le pense. Mais il en est un qui ne semble pas devoir être entrepris jamais, quoiqu'il soit d'une importance capitale : tant qu'on n'aura pas rendu le Couesnon à la liberté, on n'aura rien fait de vraiment sérieux contre l'ensablement du Mont-Saint-Michel. Le Couesnon est un fou, disent les Bretons : mais ce fou - parlons poliment - ce vagabond, quand il pouvait librement divaguer à travers la baie, rendait du moins le service inappréciable de balayer les sables. Depuis que l'on a eu, dans un but mal dissimulé, la honteuse faiblesse de l'emprisonner dans un canal, l'herbue s'est étendue, les enclos fertiles se sont rapprochés du Mont ; aujourd'hui, la christe-marine croît en toute sécurité à moins de cinquante mètres des vieux remparts. Le canal du Couesnon lui-même s'ensable, et l'on peut prévoir le jour où la rivière d'aujourd'hui, réduite à n'être plus qu'un mince ruisseau, sera embouteillée tout à fait à partir de Pontorson. Mais allez donc rendre au Couesnon sa liberté ! Ce qui est fait est fait".

"Nous avons d'ailleurs la conviction absolue que la coupure ou la perforation de la digue améliorera la situation. Nous voulons même croire qu'elle la sauvera absolument".

Ce texte a été publié en **janvier 1910**. Le numéro suivant des "Annales", daté de mars 1910, relate - illustrée par une photo de la digue prise du Saut-Gautier et légendée ainsi : "*La digue est essentiellement hideuse par elle-même*" (M. Spronck, à la Chambre des Députés) - l'interpellation dudit M. Spronck au Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts en date du 27 janvier : "Quand donnerez-vous le signal de l'exécution des travaux ?".

Dans sa réponse, continue le chroniqueur des "Annales", M. Dujardin-Baumetz a rendu compte des mesures prises : d'abord, voici deux ans, une commission artistique fut instituée. Son rôle était facile : voir si la digue était inesthétique ; la conclusion n'était pas douteuse. Restait le côté pratique, le plus difficile. Or, dans cette question de grèves, de colmatage, de construction ou de démolition de digue, plusieurs départements ministériels se trouvaient nécessairement intéressés. Aussi, une seconde commission interministérielle fut-elle établie..

Le problème à résoudre était celui-ci : "L'existence de la digue, en exhausant les grèves actuelles, a-t-elle pour résultat de faire perdre au Mont-Saint-Michel sa situation insulaire ? Voici la réponse du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées : "Considérant, au point de vue de l'exhaussement des grèves qu'il résulte des observations poursuivies depuis plus de vingt-cinq ans que, dans les limites du secteur d'isolement de 1000 mètres carrés créé par décision ministérielle du 9 août 1883, des variations du niveau des grèves se manifestent, tantôt dans le sens d'un relèvement, tantôt en sens contraire, et ne subissent que des oscillations de faible amplitude autour d'une position moyenne, qu'ainsi

se justifie cette assertion du procès-verbal : "*La digue ne provoque aucun colmatage appréciable*". Par conséquent, a ajouté M. le Ministre des Travaux Publics : "...*Si c'est pour empêcher le colmatage qu'on veut supprimer la digue, c'est complètement inutile*".

"La digue n'a pas contribué au colmatage, soit !" reprend l'honorable député de la Seine, (M. Spronck), "elle ne compromet pas l'insularité du Mont-Saint-Michel, soit !, et sous toutes réserves, naturellement. En tout cas, *la digue est essentiellement hideuse par elle-même, et cette hideur me suffirait pour réclamer la disparition de cet espèce de pédoncule qui rattache au continent l'îlot et l'abbaye*".

Le rédacteur des "Annales" termine ainsi : "Les sondages entrepris aux alentours de la digue ont été brusquement interrompus fin décembre, et l'été prochain, et d'autres encore, sans doute, piétons, voitures et locomotives continueront d'aborder le Mont par la chaussée insubmersible et respectée. En somme, on a refait pour la centième fois le procès de cette "hideur" ; on a échangé de bonnes paroles et quelques belles promesses ; mais de résolutions... personne n'en a pris, parce que l'on a peur de les tenir".

Dans plusieurs numéros (on disait alors "les livraisons") des "Annales" de cette année 1910, il sera question de la digue.

En avril : "Sous la signature de Charles-Henri Besnard, le *Mercure de France* du 1er mars a donné une étude de la "Question du Mont-Saint-Michel". L'auteur conclut, naturellement, à la coupure de la digue, qu'il appelle de tous ses vœux".

En septembre : "Le 28 juillet, sur la proposition de M. Jules Roche, la Commission, discutant le budget des Beaux-Arts, s'est prononcée à l'unanimité pour la suppression de la digue qui relie le Mont-Saint-Michel à la terre ferme. "On sait, ajoutent les journaux, que cette suppression est jugée nécessaire pour la préservation de ce site et de ce monument admirables".

"Sans doute, continue le rédacteur des "Annales" ; mais voici que d'entendre des idées aussi subversives, certains pacifistes ont déjà perdu le sommeil. Dans un article récent, où se lisent des tirades grandiloquentes autant que dénuées d'à-propos et de vérité, M. Victor Margueritte se lamente : "Construite à grands frais en 1880, elle (la digue) a permis aux sables mouvants de se fixer, aux polders du rivage de s'étendre, et ainsi un vaste domaine agricole a été lentement conquis sur le ravage du flot ; on voudrait aujourd'hui, sous prétexte que seules les grandes marées d'équinoxe rendent au Mont sa mouvante ceinture de jadis, démolir la digue et rendre à la mer les cultures qui lui ont été si péniblement arrachées. Et ce, afin que quelques heures par jour, à chaque marée, le Mont reprenne sa physionomie d'antan. La bonne plaisanterie ! la reprendra-t-il jamais complète sa physionomie d'antan ?".

Nos "Annales" répondent : "Voyons, il suffit d'avoir visité le Mont une seule fois pour savoir que pratiquer dans la digue certaines coupures ne comporte nécessairement, ni démolition totale, ni, encore moins, restitution à la mer des emprises formidables que l'on a faites sur son domaine".

“Nous ne pensons pas que les humanitaires, genre Margueritte, fassent école et que le Parlement passe outre aux conclusions de la Commission”.

En octobre de la même année **1910**, nous lisons : “Dans le *“Gaulois”* : M.G. Delafosse, député du Calvados, signale deux espèces de vandalismes également redoutables à nos monuments chrétiens : le vandalisme des sectaires, “ignorants et vains, boursoufflés et bêtes à l’envi” (M. Delafosse cite des exemples typiques) et le vandalisme des ingénieurs. Ce dernier nous intéresse particulièrement... d’autant plus que l’honorable député vise le Mont-Saint-Michel. Le portrait qu’il trace de l’ingénieur ne manque pas de piquant.

“L’ingénieur, dit-il, est le roi du monde moderne. Il engendre incessamment des merveilles, et c’est aujourd’hui le plus grand des conquérants ; mais il est aussi le plus implacable des dévastateurs... Je veux dire qu’aucun monument du passé, pour peu qu’il les gêne, ne trouve grâce devant eux. Ce sont des ingénieurs qui ont élevé la digue du Mont-Saint-Michel, et ce sont des ingénieurs qui la défendent et la maintiennent contre l’unanime clameur de protestation qui retentit depuis vingt ans contre elle”.

Et, en **décembre** : “Les journaux nous annoncent que, dans son rapport sur le budget des Beaux-Arts, M. Paul Boncour proposera la démolition de la digue du Mont-Saint-Michel. Ils ajoutent même : “M. Paul Boncour soutiendra, s’il le faut, cette proposition à la tribune” - Eh ! oui, il le faudra ! Encore conviendrait-il d’ajouter que si Boncour propose, la Chambre dispose... Et que disposera-t-elle ?... Elle, qui démolit tant de vénérables choses, respectera peut-être cette hideur-là !”.

Le mois suivant, donc en **janvier 1911**, le chroniqueur reprend : “Incessamment, la question de l’insularité du Mont-Saint-Michel sera posée à la Chambre... Dans une récente livraison du journal scientifique *“La Nature”*, M. Charles-Henri Besnard, qui connaît bien son Mont-Saint-Michel, propose une solution aussi simple qu’élégante à ce problème qui passionne en ce moment ingénieurs et artistes : raccourcir la digue de Roche-Torin, pour permettre à la Sée et à la Sélune de venir baigner la base du Mont. C’est tout. On ne dira toujours pas que c’est très coûteux : avantage appréciable sur les autres solutions, celle du Touring-Club en particulier : 1800 mètres de pont sur pylônes de vingt mètres de hauteur !”.

M. Besnard ajoute que “la digue insubmersible (la cause de tout le mal d’après certains... dont nous ne sommes pas), deviendrait un auxiliaire précieux pour maintenir le nouveau régime des eaux”. Il souhaite toutefois — et le bon sens est avec lui — que le tracé de la digue soit légèrement modifié à son point d’attache au Mont, de façon à dégager l’entrée de la ville, se dirigeant plus à l’Ouest”.

En février 1911 : “Un journal du matin a publié dans son numéro du 31 décembre un interview, curieuse assurément, de M. le sous-secrétaire aux Beaux-Arts, sur la question du Mont-Saint-Michel, ou plutôt de la digue qui le relie à la terre ferme.

“La question du Mont-Saint-Michel, a déclaré M. Dujardin-Beaumetz, est des plus complexes, car elle touche à des intérêts les plus divers et intéresse, en dehors des Beaux-Arts, deux autres Ministères. S’il ne tenait qu’à moi, je supprimerais toute digue capable de nuire à l’esthétique du Mont, et je le rendrais à sa condition première qui en fit une île, une île sur laquelle nos pères édifièrent un chef d’œuvre.

“Il nous faut malheureusement, pour l’instant, renoncer à cette idée, la seule vraie, car elle lèserait trop d’intérêts et coûterait trop cher aux finances. Pour l’instant, nous sommes obligés de nous contenter d’une cote mal taillée qui, nous l’espérons, préservera en partie le Mont de l’ensablement, si elle ne lui rend pas, comme je le désirerais, toute sa perfection esthétique. Je peux dire, d’ores et déjà, que la question du Mont-Saint-Michel a fait un heureux pas ; elle en a même fait deux.

“A la suite d’un accord intervenu entre l’administration des Beaux-Arts et le Ministère des Travaux Publics, des modifications à la digue submersible de Roche-Torin vont être mises à l’étude, dont le résultat serait de permettre aux eaux de la Sée, de la Sélune et des autres rivières du fond de la baie, de venir, comme autrefois, balayer les grèves.

“Des travaux de défense seront entrepris pour protéger des incursions de la mer les terrains actuellement conquis ; mais le colmatage, — on l’espère du moins — se trouvera arrêté par l’effet des courants qui s’établiront, et le Mont, plus régulièrement baigné par les flots, tendra à reprendre son aspect insulaire.

“Sur la proposition de M. Jules Roche, la Commission du budget de la Chambre vient d’inscrire au budget des Beaux-Arts un crédit de 6000 francs, crédit de principe, pour la coupure, à quelque distance du Nord de la digue insubmersible de Pontorson, avec prolongement au moyen d’une estacade à claire voie, qui laisserait un passage au flot et faciliterait vraisemblablement la formation autour du Mont de courants libérateurs.

“Pour ce projet, on se heurte malheureusement à des difficultés : les ingénieurs craignent des affouillements, et comme la digue a été construite de tangue recouverte de pierres, on craint pour la solidité de ce qui en demeurera. Rendre le Mont à la mer, sans pour cela rompre ses communications directes avec la terre, serait une œuvre ingénieuse, mais coûteuse, probablement. De plus, serait-elle durable ?

“La meilleure solution serait d’avoir suffisamment d’argent pour indemniser la Compagnie des Polders, la Compagnie des Chemins de Fer et couper la digue. Ce serait également préférable au point de vue de l’art, mais le coût de ces expropriations serait particulièrement élevé sans toutefois être énorme”.

Les *“Annales”*, en **mai 1911**, continuent de commenter les tergiversations parlementaires : “La question est venue devant la Chambre, le 30 mars, à propos du budget des Beaux-Arts. Avec une ténacité qui l’honore, puisqu’il parlait de même en 1882, M. Jules Roche a supplié la Chambre, et il l’a adjurée, avec des larmes plus que d’une mère, de voter enfin une bonne fois la suppression de ce malheur international, et de mettre enfin demain pioche en digue”.

“La Chambre n’a pas résisté ! La Chambre a voté ! La Chambre est **artiste** !

“Oui, la Chambre a voté...”

“Seulement, il n’y a pas que des artistes en Chambre, et les riverains de la digue entendent bien que l’on fasse droit à leurs réclamations. “Personne n’est si bon juge que soi-même en sa propre cause”, a dit en leur nom M. Lucien Dior... “Si la Chambre venait aujourd’hui pour des raisons d’ordre artistiques et nationales, à décider purement et simplement la rupture pure et simple de la digue, je dois l’avertir qu’elle entrera dans une voie de dépenses qu’il est impossible pour le moment de chiffrer. Ce sont, tout d’abord, je le répète, des indemnités qui seraient certainement dues aux populations riveraines pour le terrain qu’elles abandonneraient et pour les terrains qui pourraient leur être enlevés par la mer dans la suite ; c’est encore une dépense que je ne peux préciser, mais qui dépassera de beaucoup votre prévision de 6000 Francs pour la construction du pont qui doit remplacer la digue actuelle, suivant l’opinion d’un certain nombre de nos collègues... Je livre ces quelques réflexions à la Commission du Budget, au Gouvernement et à ceux de mes collègues qui ont pris l’initiative de cette modification au budget”.

“M. le Ministre des Travaux Publics et M. le Ministre des Finances avaient fait savoir à M. le Sous-Secrétaire d’État aux Beaux-Arts qu’ils étaient d’accord avec lui, quant au fond. “...” Je n’ai pas besoin de vous dire, déclare M. le Sous-Secrétaire, que le service des Beaux-Arts s’associe humblement à toutes les considérations d’art qui ont été invoquées, mais vous comprendrez que je ne puis **pas** engager, d’une manière complète le Gouvernement sur cette question, puisqu’il faudrait pour cela l’avis de M. le Ministre des Travaux Publics et celui de M. le Ministre des Finances !”.

“Il y a trente ans que l’on nous clame cela !” dit M. Jules Delahaye.

“Eh oui, commente le rédacteur des “Annales”, et on le clamera quelques années encore, à moins qu’un amoureux de l’art ne s’avance et me propose le million. On assure que M. Dujardin-Beaumetz, Sous-Secrétaire d’État aux Beaux-Arts, va venir pendant les vacances de Pâques pour étudier la question, mais on ne parle pas de la visite de M. le Ministre des Travaux Publics et de M. le Ministre des Finances : ils ont d’autres chats à fouetter ; - et le tramway apporte de la pierre chaque jour pour rechausser la digue...”

En **septembre** et en **novembre 1911**. **Gingatz** lance quelques piques dans son “Carnet bleu”, sorte d’éphéméride de la vie au Mont.

Par exemple, celle-ci : “Dédiée à M. Marius Vachon et à M. Dujardin-Beaumetz, si tant est que cela les intéresse : “Dis-donc, Alfred, trouves-tu pas que tout ça, c’est de la drôle de terre. C’est tout de même bien du terrain de perdu !”.

Ou bien celle-là : “Tenez : voici l’équipe des Ponts et Chaussées qui, avec une **gravité** incontestable, prend des cotes. Le sable a peut-être monté de quelques **millimètres**, ici ou là, pendant la dernière marée. Dès lors, il est bon que l’administration soit informée de la **gravité** de la situation... Tout se mêle de monter, maintenant : le **prix des vivres**, les **sables de la baie**... et le **baromètre, donc**”

Ou encore (**en janvier 1912**) : “De la *Revue d’Europe et d’Amérique* du 1er novembre 1911 : “L’Oeuvre régionaliste française... se joint aux protestations qui font comme une *farandole de mélancolie* autour du malheureux Mont-Saint-Michel. La tangué progresse, le colmatage envahit, la grève monte et l’eau s’enfuit ; le roc admirable se banalise et la Merveille va perdre son cachet, grâce à l’indifférence des pouvoirs publics qui ne veulent rien faire de sérieux en faveur d’une de nos richesses nationales les plus réputées, et dont la beauté tend à disparaître, *assassinée* par l’industrie” - Hein !, n’est-ce pas que c’est tapé !...”.

En **mars 1912**, le chroniqueur des “Annales” enregistre avec joie la formation, l’année précédente, de l’*Association des Amis du Mont-Saint-Michel* qui s’est donné la noble tâche de préserver le célèbre rocher contre les entreprises de tout genre qui le défigurent et dont le premier effort tendra à rendre à cette merveille sa situation insulaire si gravement compromise”.

Plus loin, le même chroniqueur reprend un article de la “*Liberté*” du 10 février, dans lequel M. Spronck, député de Paris, dont il a déjà été question en janvier 1910, résume toute la “Question du Mont-Saint-Michel”.

“Sous prétexte de mettre en culture des plages stériles et de les changer en guérets florissants, le gouvernement a construit une première digue, celle de Roche-Torin, qui arrête le flot, retient les apports de la marée et exhausse peu à peu le sol de la baie ; comme cette première digue ne suffisait pas, on en a élevé une seconde : celle du Couesnon, mais celle-là plus solide, complètement insubmersible et beaucoup plus apte par conséquent à la désastreuse besogne entreprise. Cette digue du Couesnon est celle qui relie le Mont à la terre ferme.

“En sus des intérêts agricoles, on a évoqué en sa faveur l’extrême commodité qu’elle offre aux touristes désireux de satisfaire, sans se mouiller les pieds, leurs goûts esthétiques...”

“Premier résultat : un “hideux pédoncule” attaché à la pauvre abbaye. - Deuxième résultat : “d’année en année, la végétation gagne, s’étend, s’avance ; elle commence maintenant à moins d’un kilomètre des remparts ; dans cinq ans, dans dix ans, à une échéance indéterminée, mais certaine, elle les atteindra”. - Troisième résultat : “l’invasion probable des palaces, casinos, kiosques à musique et autres monstruosité qui profileront leurs immondes silhouettes sur le paysage”.

“Que faire ? Couper les digues.

“Le gouvernement ne fait rien. Il n’a pas d’argent pour payer des indemnités aux propriétaires des polders : plusieurs millions, dit-on.

“Qu’à cela ne tienne !” répond M. Spronck. “Si l’État français est trop gueux pour simplement entretenir les œuvres d’art léguées par nos pères, qu’il le dise ! Et qu’il ne mette pas un sot amour-propre à offrir au premier venu la visite

gratuite de monuments qu'il n'a même pas le moyen de conserver".

"C'est la solution du bon sens".

"Mais M, Spronck nous donne une bien autre inquiétude. Ne nous apprend-il pas que le Gouvernement — qui n'a pas le sou — va dépenser cinquante-cinq mille francs" afin de consolider la digue de Roche-Torin, c'est-à-dire de favoriser l'ensablement de la baie".

"Nous voulons croire que l'honorable député est victime d'une méprise. Des deux malheureuses digues en effet, celle qu'il importe d'abord de supprimer radicalement, c'est celle de Roche-Torin, de l'aveu de toutes les personnes compétentes, ou qui ont, tout simplement, des yeux pour voir.

"Quant à l'autre, celle qui nous touche de plus près, nous faisons des vœux très sincères pour qu'on l'ampute, tout au moins, de la partie par où elle se rattache au Mont-Saint-Michel.

"Au reste, n'est-on pas fondé à espérer que cette solution si souhaitable est près d'intervenir ?

"Le 19 février, au Sénat, M. le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts répondant à l'honorable sénateur de la Manche, M. Gaudin de Villaine, a pu déclarer que "la question de l'ouverture de la digue du Mont-Saint-Michel n'est plus entière, puisqu'il résulte de l'intitulé même du crédit voté par la Chambre des députés (Ouverture de la digue du Mont-Saint-Michel) qu'il faut procéder à la coupure de cette digue".

"Les administrations intéressées sont d'accord pour restituer au Mont-Saint-Michel sa situation insulaire par la coupure de la digue à 250 mètres du Mont. Un désaccord risque de se produire sur le point de savoir s'il n'y aura pas lieu, à partir de la coupure, de relier la digue au Mont par une passerelle en ciment armé".

"Ce projet de passerelle est soutenu par le conseil général des Ponts-et-Chaussées. Nous voulons croire qu'il ne verra pas le jour autrement. Car, ainsi que l'a fait remarquer un sénateur : "Ce serait bien laid". C'est également l'avis de M. le Sous-Secrétaire d'État, qui souligne, non sans malice, cette "singulière façon", de rendre au Mont son insularité".

Jean BÉASSE

(à suivre).

1990 : PROJET SUR LE DÉSENSABLEMENT DU MONT

- par Eric Vannier -

Depuis 1970, le problème de l'ensablement de la Baie du Mont-Saint-Michel a fait l'objet d'études scientifiques très poussées qui ont conclu à la nécessité de faire des aménagements importants pour conserver son caractère maritime à l'environnement de la Merveille de l'Occident.

Des modèles mathématiques complexes ont été ainsi élaborés pour comprendre les raisons de l'ensablement de la Baie et pour découvrir les meilleurs moyens de remédier à ce phénomène.

Une maquette permet d'étudier l'ensemble des problèmes en réduisant l'espace et en accélérant le temps.

Les conclusions furent simples : chaque année, un million de m³ de sédiments s'accumulent dans la baie, relevant ainsi le niveau des grèves, phénomène visuellement perceptible avec l'avancée des polders et la substitution progressive du "vert" sur le gris argenté des sables.

Les causes de cet ensablement sont multiples mais trois principales sont soulignées :

— l'une, inéluctable, qui est le comblement progressif des Baies dans le monde entier à l'échelle géologique.

— la seconde réside dans les nombreux ouvrages édifiés au 19^{ème} siècle pour poldériser le fond de la Baie.

— la troisième, qui découle en partie de la seconde, est l'affaiblissement de la puissance des cours d'eau qui se jettent dans la Baie avec pour conséquence un amoindrissement très net de leur rôle de chasse-marée, phénomène amplifié par les prélèvements de plus en plus importants effectués en aval de ces rivières notamment par certains sites urbains.

Les solutions étaient donc claires : rétablir à tout prix des chasses d'eau et des circulations de courants qui seules peuvent entraîner au loin les accumulations de sédiments entraînés, puis déposés par chaque marée.

En 1983, la première tranche de travaux fut inaugurée par Monsieur le Président de la République, François Mitterrand.

D'une durée d'environ un an, les travaux consistèrent à détruire la digue de la Roche Torin, à l'Est du Mont-Saint-Michel.

A partir de 1985, une seconde tranche d'études fut entamée.

Elle portait sur l'aménagement du Couesnon où grâce à deux barrages et à l'élargissement de la rivière, un immense bassin de retenue d'eau serait créé afin de permettre un puissant effet de chasse à l'ouest du Mont-Saint-Michel.

Ce projet, techniquement solide, posait toutefois plusieurs types de problèmes :

Tout d'abord, le bassin de retenue n'allait-il pas s'envaser progressivement et donc être trop coûteux en maintenance ?

Ensuite, l'effet de chasse ainsi créé, brutal et puissant, serait-il suffisant pour provoquer le désensablement en dehors d'un certain périmètre autour du lit du Couesnon.

Enfin, ce projet posait également des problèmes aux agriculteurs et à la Ville de Pontorson.

En 1989, l'ingénieur DOULCIER qui lui s'était acquitté avec rigueur et talent du projet de désensablement, laissa sa place à une équipe dirigée par l'ingénieur MAILLARD.

Ce dernier, s'appuyant sur les mêmes calculs que ses prédécesseurs, envisagea d'autres solutions.

Au "tout technique" privilégié jusqu'alors, il préféra penser le problème en termes plus globaux, où l'esthétique, la technique et l'économique étaient traités simultanément.

Cette volonté se confirma lorsque le Ministère adjoignit à l'équipe d'ingénieurs un des grands architectes minéraliers français, à la réputation internationale solidement établie, Monsieur SIMOUNET.

Enfin, et ce ne fut pas le moindre des changements, le maire du Mont-Saint-Michel fut consulté afin de donner son avis et ses remarques sur le nouveau projet en voie d'élaboration.

En effet, depuis 1983, les projets proposés avaient été concoctés par les services spécialisés de l'État sans véritable dialogue avec la Municipalité du Mont-Saint-Michel, ce qui s'était traduit parfois par de l'incompréhension et en tout cas par la réaffirmation publique des élus du Mont-Saint-Michel de quelques principes simples qu'il faut rappeler.

Le Mont-Saint-Michel, commune indépendante et donc responsable, doit conserver avec le continent un lien routier permanent afin d'acheminer ceux qui vivent et travaillent au Mont-Saint-Michel, ceux qui viennent visiter le Mont-Saint-Michel et enfin, ponctuellement, les services qui ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et des lieux.

De plus, la vocation touristique du Mont-Saint-Michel et son rôle économique moteur dans une région peu favorisée, conduisent à préserver et à améliorer l'outil de travail que constitue la Merveille de l'Occident. Le tourisme du 20ème siècle, et bientôt du 21ème siècle, ne peut être séparé des habitudes de vie des visiteurs des temps modernes. Ainsi l'accès du MONT-SAINT-MICHEL doit-il être complété par des capacités d'accueil et de stationnement aux abords du site.

En conclusion, toute solution consistant à supprimer les accès permanents au Mont-Saint-Michel ou les capacités d'accueil et de stationnement au pied de la Merveille de l'Occident est inacceptable et n'a jamais été acceptée.

Les élus du Mont-Saint-Michel ont au contraire toujours défendu des solutions où l'homme et la nature seraient préservés, rejetant ainsi toutes les solutions extrêmes et soutenant au contraire toutes les solutions où la technique, l'esthétique et l'économique seraient harmonisées.

C'est ce schéma qui a peu à peu vu le jour sous la direction de la nouvelle équipe chargée du désensablement de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Le problème technique est résolu par une solution qui s'appuie à la fois sur une revitalisation des courants marins (d'où la suppression de la digue-route et son remplacement par une passerelle routière permettant la circulation de l'eau autour du Mont-Saint-Michel et sur la création de chasses d'eau à partir de bassins de retenue moins importants et donc plus faciles à gérer que dans le projet précédent, ces deux solutions s'ajoutant l'une à l'autre. De la technique du boxeur, on est donc passé à celle du judoka qui utilise les forces de son adversaire tout autant que ses propres forces.

Le problème esthétique est pris en compte. Une passerelle plus fine remplacera la digue-route. Son point d'ancrage sur le Mont-Saint-Michel permettra de libérer la vision des remparts à l'arrivée sur le Mont.

Enfin un autoport paysagé permettra le stationnement des véhicules à 200 mètres du rocher. Le problème économique est lui-aussi résolu puisque le public sera mieux accueilli grâce à des accès et des stationnements mieux adaptés.

Cette solution, défendue pied à pied par le maire du Mont-Saint-Michel, doit avoir l'adhésion de tous les Montois car elle préserve l'avenir du Mont-Saint-Michel et de ceux qui y vivent et y travaillent.

Cette solution contribuera également au rayonnement de toute une région qui aura su intelligemment préserver et gérer son plus beau patrimoine naturel et culturel, réconciliant ainsi l'homme avec la nature.

Eric VANNIER
Maire du Mont-Saint-Michel

— INFORMATIONS —

AU MONT

• **PROCHAINE GRANDE CÉLÉBRATION :** **MARDI 17 JUILLET : PÈLERINAGE PAR LES GRÈVES**

Monseigneur Fihey, nouvel Évêque du Diocèse conduira lui-même la marche aller et retour par les grèves : Genêts - Le Mont-Saint-Michel.

8 h. 30 : Rassemblement à Genêts.

9 h. : Départ

11 h. 30 : Messe à l'Abbatiale - Homélie par Monseigneur.

16 h. 30 : Rassemblement pour la célébration de l'après-midi, à la Croix de Jérusalem. En cas de pluie à l'église Saint-Pierre.

18 h. 30 : Regroupement pour le retour.

* à 11 h. 30 - également, messe à l'église Saint-Pierre pour les personnes ne pouvant monter à l'abbatiale.

— de 10 h. à 11 h. 30 : confessions assurées en l'église Saint-Pierre.

• **SUR MINITEL : LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES**

Depuis un an déjà, les horaires de messes, la date des principaux pèlerinages, et bien d'autres renseignements figurent sur le **Minitel diocésain**.

Pour y accéder :

Composez : **36 15**

Code : **GABRIEL**

Choix : **1** (Église Catholique)

Diocèse : **E50**

Plusieurs rubriques vous informent de la vie au Mont-Saint-Michel :

soit **PAR50** (Horaires des messes)

soit **ACTU50** (Actualité religieuse)

soit **RSP50** (Pèlerinages)

Consultez-les. A tout moment, de jour et de nuit, sur tout le territoire français, (y compris les Dom-Tom), vous aurez une réponse immédiate, et cela vous reviendra à moins cher qu'un appel téléphonique ou qu'une lettre.

• **LE TOUR DE FRANCE 90**

La journée du 3 juillet verra le Tour de France faire étape au Mont. La préparation de cet événement représente beaucoup de travail. Mais les responsables n'ont pas trop d'inquiétudes à se faire sinon pour le stationnement ; la sécurité sera bien assurée. Les retombées médiatiques et la promotion internationale compenseront aisément le manque à gagner. En tous cas soyons assurés que la tradition d'accueil millénaire du Rocher sera respectée.

AVEC L'ARCHICONFRÉRIE de SAINT MICHEL

Tous unis dans la prière pour les défunts

Des décès qui ont particulièrement touché les habitants du Mont.

• **14 avril**, au matin du samedi saint, la population s'est rassemblée dans l'église paroissiale avec sa famille et bon nombre de ses amis, pour accompagner la dépouille de Monsieur Georges LEBREC, 78 ans, proche voisin et ami du Presbytère. Désormais, le défunt repose dans le petit cimetière attenant à l'église Saint-Pierre, dans l'attente de la résurrection glorieuse.

• **Samedi 26 mai**, 19 h. 47, l'hélicoptère de la Sécurité Civile s'écrase dans la Baie, alors qu'il effectuait la surveillance habituelle au moment de la marée montante. Les trois occupants sont morts : Didier Beno, 25 ans, Paul Plouhinec, 42 ans et Patrick Boulbain, 40 ans.



• **Mercredi 30 mai**, 9 h. 45 : un enfant de 12 ans, en voyage scolaire, Audrey Casparini, a été mortellement atteinte sur la digue, par un véhicule.

Nous recommandons encore aux prières des lecteurs :

• Louis Aubert, 50 - Périers, 80 ans, père de l'entrepreneur de charpente-menuiserie, travaillant au Mont.

• Joseph Leclerc-Hardy, 50 Saint-Lô, 77 ans, fondateur du journal La Manche Libre.

• Léon Aillaud, 13 Aix-en-Provence.

• Louis Mourocq, 50 Moyon, 59 ans.

• Yves Lelégard 50, Beaucoudray, 63 ans.

• Adrienne Richard, 61 La Ferrière-Béchet, 98 ans.

• Henri Oger, 61 Belfonds, 97 ans.

• Victoria Horel, 50 Souilles, 97 ans.

PRIONS : Nous te saluons saint Michel, toi qui conduis les âmes dans la sainte lumière.

NOUVELLES INSCRIPTIONS DE DÉFUNTS :

associés à la célébration de la messe chaque lundi :

Jean-Luc Garet - Florentin Labor - Ferdinand Bravi - Gustave Finat - Romain et Madeleine Courbelu - Marie-Léontine Guicheteau-Doreau - Ernestine Doreau - Catherine de Lampugnani - Henriette Janny - Vélodia Sienkiewicz - Louis Baraffe - Germaine Devinek - Robert Joly - Époux Waulisith - Marc Wimpy - Henri-Jacques Bussy - Pierre Blanc - Michel Antonia - Stefano, Dominica Sapino - Maria Valente - Maurice Gaulier - Suzanne Gaulier - Jean-Claude et Gilbert Baraffe - Époux Woutiseth - Louis et Geneviève Baraffe - Robert Joly - Camille Ormia - François Géram - Mathilde Bellair - Edwige, Acélie, Mercédès Buluer - Emile Ormia - M. Baudouin - Elie Arnaud - Etiennette Mercier - Auguste Grevaz - Martial Dubois - Jean Bourgade - Abbé Jéhan de Baillencourt - Patrice Albin - Aimé - Louis Maire.

LES INSCRIPTIONS A L'ARCHICONFRÉRIE :

Nombreux sont toujours les chrétiens à se faire inscrire à cette pieuse association. 381 personnes ont envoyé leur adhésion, depuis la parution en avril 90, du n° 1, des ANNALES. Nous les assurons de nos prières fraternelles.

LES ENFANTS SOUS LA PROTECTION DE SAINT MICHEL

ET DE NOTRE DAME DES ANGES :

Dieudonné Mbila-Dophon - Jeanne Ossiotte - Arnaud Gaël - Antony et Marie-Line Deferi - Gisèle, Emmanuel, Patrick Samson, Julienne Boumba - Augustine Ekondy - Don de Dieu Mavoungou - Amour Makaya - Roseline Demba - Hervé-Mickaël Bredon - Laurent Devochelles - Marie Dassas - Sarah Gallan - Jean-Charles Gourdan - Aurélie Maurey - Nuptia, Luciole et Préfina Mbizi - Sophie Bruneau - Vriel Etari - Guillaume, Alexandra et François Lainet - Clémence et Florent Bacquet - Sophie, Martine, Pascal Brunet - Gabriel Soclen - Marine Hiernaux - Enfant Sivignon - Vanessa Baraffe - Vanisha Mondzeba - Anaëlle Gicquel - Vivien et Florian Gobert - Morgan et Kévine Riou - Antoine-Marc Pichoir - Claire Durand-Gosselin - Jérémie et Marie-Anne Tesseire - Laurent et Laurence Vinglassalon - Sébastien Renaud - Isabelle Cobert - Jacky et Sabrina Chapon - Jean-Pierre Gilardi - Pierrick Lebreton - Marie et Cédric Bedu - Joséphine Nancy - Frédéric et Yveline Verger - Dounia Dahmani - Svetlana Rampon - Audrey Loubes - Adonis Dinga - Duval - Patrick Paka - William et Cindy Hamlet - Rodrigue et Bruno Montauvert - Francky Bulgare - Henri Euzet - Marie Carbonell - Jean-Etienne, Stéphanie, Patricia, Myriam Perez - Mélanie et Marie Muller - Gaci Ambe - Patricia - Marie Orsay - Nadège Letellier - Vanessa Boisson - Nicolas et Guillaume Mery - Françoise et Chantal Payet - Claire Dufour.

L'ARCHICONFRÉRIE de SAINT MICHEL

(B.P. 1 - 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL — FRANCE)

- Pour être admis dans l'Archiconfrérie de saint Michel, il suffit de donner son nom de baptême et de famille, son lieu de résidence et l'année de sa naissance.
- Se faire inscrire soi-même ou par l'intermédiaire des zélateurs, dans les registres de l'Archiconfrérie. Personne n'est valablement inscrit s'il ne le sait et n'y consent. Un billet image d'admission est remis à tout associé. Les prières de la Neuvaine sont conseillées.
- Les défunts ne peuvent devenir membres de l'Archiconfrérie. Mais leur nom peut être inscrit sur un autre registre et de ce fait ils bénéficient chaque lundi, de la célébration de la messe au Mont-Saint-Michel, à l'intention de l'Archiconfrérie.
- Les enfants de moins de 10 ans peuvent être mis sous la protection de Notre Dame des Anges et de saint Michel. A l'âge de 10 ans il est recommandé de les faire inscrire à l'archiconfrérie.

AVANTAGES (outre les indulgences)

- Union de prières entre tous les associés.
- Participation chaque lundi, à la messe célébrée pour les membres associés vivants et défunts de l'Archiconfrérie; et chaque dimanche et jour de fête, à la messe célébrée pour les paroissiens du Mont, les bienfaiteurs du sanctuaire et des œuvres de l'Archiconfrérie.
- De plus chaque mois, la neuvaine à saint Michel et aux neuf chœurs des anges avec ses prières particulières est assurée au Mont du 15 au 23, en union avec chacun des membres associés de l'archiconfrérie dans le but d'appeler la protection du ciel, de combattre Satan, d'obtenir la grâce d'une bonne mort, et la délivrance des âmes du Purgatoire.

N.B. : • Les inscriptions ne se font qu'une seule fois dans la vie. Joindre une offrande : adultes 30 F - défunts 30 F - enfants 20 F.

- Pour resserrer davantage les liens qui existent entre les Associés, il est recommandé de s'abonner aux Annales publiées 5 fois par an.

TARIFS

1) HONORAIRES DES MESSES :

- une messe : 60 F
- une neuvaine : 610 F (9 jours de suite)
- un trentain : 2.100 F (30 jours de suite)
- un annuel : 3.400 F (une messe par semaine pendant 1 an)

2) DES FEUILLETS DE PRIÈRE AU PRIX DE 1 F l'unité

Le démon - la Neuvaine de saint Michel - la méthode pour réciter le chapelet de saint Michel et les litanies de saint Michel - les prières à saint Michel sur images bleues - Consécration.

3) DES BROCHURES ET DES LIVRES :

- Les Belles Légendes du Mont-Saint-Michel..... 10 F
- Prières de la Famille..... 25 F
- Le mois de saint Michel..... 30 F
- Saint Michel Archange, protecteur du peuple de Dieu..... 40 F
- Saint Michel et les saints Anges..... 40 F
- Les Grandeurs de saint Michel Archange..... 75 F
- Mon ange marchera devant toi..... 50 F
- Occultisme - Magie - Envoûtements..... 88 F

4) DIVERS :

- Médailles de saint Michel : 15 mm = 6 F et 20 mm = 10 F
(peut remplacer le scapulaire de tissu)
- Scapulaire de saint Michel..... 15 F
- Chapelet de saint Michel..... 30 F
- Jolie statue de saint Michel dorée 20 cm..... 150 F

5) LUMINAIRES DANS LE SANCTUAIRE :

- Une veilleuse (nous n'expédions pas)..... 5 F
- Une neuvaine de veilleuses..... 50 F

6) L'ABONNEMENT AUX ANNALES DU MONT-SAINT-MICHEL :

- Abonnement ordinaire..... 50 F
- Abonnement de soutien toute somme supérieure à..... 50 F
- Les abonnements aux Annales sont tous à renouveler en début d'année, par chèque bancaire ou par virement au CCP Rennes 442 C Annales du Mont-Saint-Michel (50116).
- Toujours préciser sur le chèque abonnement ou réabonnement.
- les abonnements faits en cours d'année sont complétés par l'envoi des numéros parus depuis janvier de ladite année.

N.B. • Joindre à toute correspondance demandant une réponse, une enveloppe avec nécessairement votre adresse écrite lisiblement.

- Nous n'expédions les articles ci-dessus que si le titre de paiement accompagne la commande. Le port est gratuit. Nous n'expédions pas contre remboursement.